

COMMUNE DE SAINT-JEAN-LE-BLANC

**A V I S**

**INSTALLATION AUTORISÉE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT,  
ET NOTAMMENT LE TITRE VIII DU LIVRE I<sup>er</sup>**

Aux termes d'un arrêté préfectoral en date du 12 août 2022, l'autorisation environnementale concernant **des travaux de fiabilisation des digues des vals d'Orléans, Ouzouer sur Loire et Sully sur Loire**, délivré à la Direction Départementale des Territoires du Loiret, Service Loire Risques et Transport.

Une copie de l'arrêté de Mme la Préfète du Loiret est déposée dans les archives de la mairie de Saint-Jean-le-Blanc pour être mise à la disposition des personnes concernées qui peuvent en prendre connaissance sur place.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

A Saint-Jean-le-Blanc, le **07 SEP. 2022**

Sceau de la mairie)

Le Maire,  
Le Maire,

Françoise GRIVOTET

